

LE PAYS DE CORNOUAILLE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE CORNOUAILLE



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, [des pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Cornouaille regroupe :

- la Communauté d'agglomération de QUIMPER (82 950 habitants) ;
- la Communauté de communes de Concarneau - Cornouaille (46 564 habitants) ;
- la Communauté de communes de Châteaulin et du Porzay (14 857 habitants) ;
- la Communauté de communes de Cap Sizun (16 256 habitants) ;
- la Communauté de communes du Haut-Pays Bigouden (15 123 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (34 601 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Douarnenez (20 145 habitants) ;
- la Communauté de communes de Quimperlé (49 266 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (22 424 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays Glazik (9 244 habitants) ;
- 2 communes hors EPCI à fiscalité propre : LOCRONAN et ILE DE SEIN.

Sa population (316 700 habitants au dernier recensement, + 1,8 % entre 1990 et 1999) se répartit entre :

- 4 communes principales :
 - ♦ QUIMPER : 63 238 habitants,
 - ♦ CONCARNEAU : 19 453 habitants,
 - ♦ DOUARNENEZ : 15 827 habitants,
 - ♦ QUIMPERLÉ : 10 850 habitants,
- et 91 communes qui regroupent ensemble 65 % de la population.

Le Pays de Cornouaille est à la fois rural et tourné vers la mer avec ses 330 kilomètres de côtes (dont un tiers d'estuaires : Aulne, Aven, Odet, Belon). Il accueille un patrimoine naturel exceptionnel : landes et falaises de la Pointe du Raz, dunes et zones humides de la Baie d'Audierne, archipel des Glénans, landes et tourbières du Menez-Hom...

Plusieurs entités peuvent être distinguées du point de vue de l'occupation du sol :

- QUIMPER et sa couronne périurbaine, où la Surface Agricole Utilisée ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la surface du territoire ;
- les cantons littoraux, où la Surface Agricole Utilisée représente de l'ordre de 40 % de la surface du territoire, et où les terres labourées prédominent (à l'exception du canton de DOUARNENEZ) ;
- les cantons ruraux où 2 situations sont constatées :
 - . terres labourées dominantes,
 - . parité ou quasi parité entre terres labourées et surfaces en herbe.

Pour ces derniers cantons, la Surface Agricole Utile varie de 60 à 75 % de la surface du territoire.



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



• Connaissance des milieux naturels

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de CORNOUAILLE :

- 67 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de 7 450 ha regroupant des milieux maritimes et littoraux (îles et îlots, estuaires, dunes, vases salées ...) et terrestres (landes, étangs, tourbières ...),
- 9 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de près de 19 300 ha (forêts, vallées, baies ...),
- 4 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) : Marais de la Baie d'Audierne, Cap Sizun, Archipel des Glénans, Baie de Daoulas - Anse du Poulmic (pour une petite partie),
- 22 tourbières d'intérêt régional,
- 2 sites géologiques remarquables,
- des extensions remarquables d'herbiers à zostères en baie de Concarneau,
- des gisements de maërl en mer, entre les Glénans et la côte,
- des estuaires et rivières à migrateurs (Goyen, Odet, Aven, Isole ...).



• Les sites protégés

Le Pays de Cornouaille accueille la Réserve Naturelle de Saint-Nicolas-de-Glénan, d'une superficie de près de 5 ha, et 4 Zones de Protection Spéciales (Baie d'Audierne, Cap Sizun, Archipel des Glénans, Baie de Daoulas-Anse du Poulmic). 7 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de protection des biotopes.

On dénombre :

- 37 sites classés au titre de la loi de 1930, les plus étendus étant la Pointe du Raz, la Pointe du Van, l'Île de Sein et la Baie d'Audierne,
- 53 sites inscrits.



• Les dispositifs de gestion en place

Le Pays de Cornouaille accueille 11 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une surface totale de près de 13 700 ha :

- la rivière Ellé,
- la baie d'Audierne,
- le marais de Moustierlin,
- les dunes et étangs de Trévignon,
- le cap Sizun - l'île de Sein,
- l'archipel des Glénans,
- la rivière Laïta,
- la rivière Scorff,
- le complexe du Menez-Hom,
- la rade de Brest-l'estuaire de l'Aulne,
- la vallée de l'Aulne.

L'action du Conservatoire du Littoral se développe sur 22 sites, dont certains prestigieux tels que la Pointe du Raz, la Baie d'Audierne,

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel très diversifié, tant maritime, littoral que terrestre,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (+) il existe un savoir-faire local en matière de réhabilitation (pointe du Raz),
- (-) les inventaires des milieux marins demeurent insuffisants,
- (-) l'espace littoral souffre régulièrement de surfréquentation.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre les acquisitions foncières et le développement de partenariats pour la mise en œuvre d'une gestion durable des espaces naturels .
- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention
- ♦ Poursuivre les inventaires des milieux marins.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



- **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 58 communes. Pour 14 d'entre elles, le PLU est en révision.

Un PLU est en cours d'élaboration sur 13 communes.

12 communes disposent d'une carte communale et pour 12 autres communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (ni PLU, ni carte communale).

- **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 10 % entre 1990 et 1999. Cette croissance est surtout constatée dans les communes du secteur de Quimper. La part du logement individuel sur le Pays s'établit à 79,8 %. Le taux de résidences secondaires atteint 50 % sur le littoral, à BÉNODET par exemple.

- **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Dans 46 communes (sur les 95 communes constituant le Pays), un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



- **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Cornouaille est exceptionnelle. En effet, ce sont 175 édifices qui sont classés Monuments Historiques, dont 76 dolmens, 61 édifices religieux, 34 édifices civils, 1 fontaine et 3 calvaires.

Par ailleurs, LOCRONAN et PONT-CROIX bénéficient du label « Petite cité de caractère ».

- **Transports - Déplacements**

Le Pays de Cornouaille est accessible par les grandes infrastructures :

- rail : liaison QUIMPER-PARIS par le TGV Atlantique,
- route : RN 165 à 2 x 2 voies, liaison QUIMPER-NANTES, QUIMPER-BREST.

La circulation estivale côtière est souvent saturée.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le Pays de Cornouaille offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour une grande part remarquables, voire emblématiques,
- (+) le patrimoine historique est tout aussi important,
- (+) les sites remarquables, notamment côtiers, sont protégés,
- (-) quelques communes littorales ne disposent pas de documents d'urbanisme (absence de PLU, ou PLU en cours d'élaboration),
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter,
- (-) les axes routiers côtiers sont saturés en saison touristique.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achever (voire engager) l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme pour les communes littorales qui en sont dépourvues. La réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Achever la prise en compte des espaces remarquables identifiés.
- ♦ Elaborer et mettre en œuvre des plans de déplacements.



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- Les prélèvements d'eau



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume prélevé m ³
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	13	20 051 100	26	8 313 000
Industriel (2001)	9	8 448 200	12	1 887 300
Irrigation* (2000)	13	591 400	16	696 200

* Surface irriguée : 1 343,20 ha.

Les teneurs en nitrates de l'eau distribuée pour l'AEP sont le plus souvent comprises entre 20 et 40 mg/l. Dans plusieurs secteurs (cf. carte), ces teneurs sont comprises entre 40 et 50 mg/l avec des dépassements ponctuels de la valeur de 50 mg/l.

L'état d'avancement de mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire est le suivant :

- eaux souterraines : la procédure est terminée sur 26 captages (sur 75 en service),
- eaux de surface : pour les 17 prises d'eau, la procédure est à terminer.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la qualité de l'eau distribuée est médiocre, au regard des teneurs en nitrates, voire mauvaise,
- (-) la mise en place des périmètres de protection de captage n'est pas suffisamment avancée.

→ OPPORTUNITÉS

- Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- Prendre les mesures adéquates pour reconquérir la qualité de l'eau.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

On dénombre sur le Pays de Cornouaille :

- 3 chaufferies au bois (à l'hôpital de CONCARNEAU, Kerné élagage à QUIMPER, Emmaüs à RÉDÉNÉ).
- 3 parcs éoliens à GOULIEN (8 éoliennes), BEUZEC-CAP-SIZUN (4 éoliennes) et DINEAULT (4 éoliennes).
- 1 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupération d'énergie.

De plus, 6 « gros consommateurs d'électricité » sont recensés (1 à ERGUÉ-GABÉRIC, 2 à QUIMPER, 2 à QUIMPERLÉ, 1 à CHÂTEAULIN).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois - énergie,
- (+) le climat tempéré doux est un atout,
- (+) une charte départementale d'implantation des éoliennes a été élaborée dans le Finistère.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien,
 - bois - énergie, valoriser le savoir-faire existant.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

16 communes sont soumises au risque inondation ou submersion marine. Il s'agit de communes littorales (PENMARCO'H, FOUESNANT, ÎLE TUDY, LOCTUDY) ou de communes riveraines de l'Aulne, de l'Odet, de l'Aven et de l'Isole.

En réponse, 10 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont prescrits, et 2 sont approuvés (à QUIMPER et QUIMPERLÉ).

6 communes sont soumises au risque mouvement de terrain (instabilité de falaises et de coteaux).

12 communes sont soumises conjointement au risque feu de forêt et au risque tempête.

- **Risques technologiques**

4 communes sont soumises au risque industriel. De plus, 4 établissements sont soumis à la directive SEVESO II : à CONCARNEAU (stockage d'engrais), à QUIMPERLÉ (papeterie), à ROSPORDEN (fabrication de détergents) et à QUÉMÉNEVEN (stockage GPL).

- **Autres risques**

- 4 établissements industriels disposent d'un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98,
- 14 établissements industriels (dont 4 à QUIMPER) disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.
- Enfin, il convient de noter l'exposition des côtes et des estuaires au risque de pollution maritime.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) les communes riveraines des estuaires sont fortement exposées au risque inondation,
- (-) le littoral est très vulnérable aux pollutions marines (hydrocarbures, macro-déchets).

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Acheter la mise en place des PPRI et traduire leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.
- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers, professionnels) à la maîtrise des rejets en mer : actions de proximité au niveau des ports, des associations de plaisanciers.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat "végétation annuelle de laisses de mer".



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **L'air**

7 établissements industriels sont soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - AIR) :

- ♦ 2 Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (à BRIEC et à CONCARNEAU),
- ♦ 1 usine de pâte à papier à QUIMPERLÉ,
- ♦ 2 établissements agroalimentaires (à QUIMPER et à ST-THURIEN),
- ♦ 1 usine de déshydratation de fourrage à SCAER,
- ♦ 1 établissement d'équarrissage à CONCARNEAU.

- **Les sols**

- 9 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ 6 sites correspondant à des anciennes usines à gaz : à DOUARNENEZ et à PONT L'ABBÉ (2 sites - diagnostics en cours), à QUIMPER (2 sites - études initiales pour l'un, complémentaires pour l'autre, en cours), à QUIMPERLÉ (diagnostic prévu en 2003-2004),
 - ♦ 3 sites industriels : dépôt ferraille à PLOUNEOUR-LANVERN, papeterie à QUIMPERLÉ, site agroalimentaire à POUILLAN SUR MER. Pour ces 3 sites, les études et les travaux ont été réalisés.
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 50 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) : production supérieure à 170 kg-N/ha/an,
 - ♦ 26 communes présentent une production comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an,
 - ♦ pour 18 communes, cette production est inférieure à 140 kg-N/ha/an.



- **Les eaux littorales**

Sur 18 sites, des proliférations d'algues vertes ont été constatées :

- 7 sites : 4 fois par an,
- 5 sites : 3 fois par an,
- 1 site : 2 fois par an,
- 5 sites : 1 fois par an.

Les observations réalisées par IFREMER dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages indiquent :

- en baie de Douarnenez, la qualité générale est bonne,
- sur le site d'Audierne, amélioration constatée sauf au niveau de la rivière Goyen,
- dans l'archipel des Glénan, la qualité est très bonne (palourdes roses),
- en rivière de Pont l'Abbé, la qualité des huîtres est constante,
- en baie de la Forêt-Fouesnant, on observe une augmentation de la contamination des huîtres en un point. En fin d'été, le seuil d'alerte est dépassé pour les coques,
- au niveau de l'Aven, du Bélon et de la Laïta, aucune tendance particulière n'est constatée.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 67 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 21 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 4 plages,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



• **Les eaux continentales**

- les établissements industriels soumis à autosurveillance / eau - agroalimentaire sont au nombre de 32. Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 20 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome (ou lagunage) pour 6 d'entre eux,
 - ♦ via un épandage pour 3 d'entre eux,
 - ♦ après un pré-traitement pour 3 d'entre eux.

Communes	Nombre d'établissement	Lieu de rejet	Traitement
ARZANO	1		Lagunage
BRIEC	3	Réseau public	SEC Briec
BANNALEC	1	Belon	SEA
CHÂTEAULIN	3	Aulne	1 : SEC 2 : SEA
CLOHARS-CARNOET	1	Baie du Pouldu	SEC Clohars
DOUARNENEZ	4	Baie de Douarnenez	SEC Douarnenez
CONCARNEAU	1	Réseau public	Pré-traitement
ERGUÉ-GABÉRIC	1	Estuaire Odet	SEC Quimper
LANDRÉVARZEC	1		SEC
LE GUILVINEC	1	Mer	Pré-traitement
PLONÉOUR-LANVERN	1		SEC Plonéour
PLOZÉVET	1	Kerfildro : Mer	SEC Plozevet
POULDREUZIC	1		Epdage
QUIMPER	4	Estuaire Odet	SEC Quimper
QUIMPER	1		Pré-traitement
QUIMPERLÉ	1	Laïta	SEC Quimper
QUIMPERLÉ	1	Laïta	SEI
ROSPORDEN	1	Aven	SEC Rosporden
ROSPORDEN	1		Epdage
ST-EVARZEC	1	Estuaire Odet	SEC St Evarzec
ST-EVARZEC	1	Estuaire Odet	SEA
ST-THURIEN	1		Epdage

- 5 établissements (autres qu'agroalimentaires) sont également soumis à autosurveillance eau :
 - ♦ à QUIMPER (2 établissements), rejet via la SEC de Quimper dans l'estuaire de l'Odet,
 - ♦ à QUIMPERLÉ (2 établissements), rejet dans l'Isole (puis la Laïta) via une station d'épuration autonome,
 - ♦ à SCAËR (1 établissement), rejet dans l'Isole, via une station d'épuration autonome.
- 1 établissement est soumis à autosurveillance eau / traitement de surface (rejet dans l'Ochrest après détoxification) ;
- 1 carrière est soumise à autosurveillance eau.

Sur le Pays de Cornouaille ; on dénombre 54 stations d'épuration collectives, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 679 650 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 10 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 3 stations,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 10 stations,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 5 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 26 stations.

Du point de la qualité physico-chimique, la situation est la suivante :

- matières organiques et oxydables :
 - ♦ Aulne : qualité passable,
 - ♦ Odet, Isole : qualité bonne,
 - ♦ Jet, Scorff : qualité bonne à passable,
- matières azotées (hors nitrates) :
 - ♦ Aulne : bonne qualité,
 - ♦ Odet, Goyen, Isole, Ellé : qualité bonne,
 - ♦ Jet, côtiers de Pont l'Abbé, Pont-Aven, Moëlan/mer : qualité passable,
- nitrates : qualité mauvaise,
- phosphore :
 - ♦ Aulne : qualité passable,
 - ♦ Odet, Isole : qualité bonne,
 - ♦ les côtiers : qualité bonne à passable.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) les rejets atmosphériques sont conséquents,
- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est bien avancée,
- (-) plus de la moitié des communes présente des excédents d'azote animal,
- (+) les résultats de la surveillance microbiologique des coquillages sont plutôt satisfaisants,
- (+) la qualité bactériologique des plages est satisfaisante,
- (-) le fort recours des industriels aux stations d'épuration collectives provoque des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface est mauvaise à cause des nitrates.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre les travaux de dépollution des sites pollués.
- ♦ Mettre en œuvre les programmes de Bretagne Eau Pure.
- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Poursuivre les efforts d'équipement en dispositifs d'assainissement.





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 3 Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) :
 - ♦ à BRIEC, avec récupérateur d'énergie,
 - ♦ à CONCARNEAU, sans récupération d'énergie,
 - ♦ à MEILARS, sans récupération d'énergie,
- 1 unité de tri-compostage à PLOMEUR,
- 3 centres de transfert,
- 1 centre de tri,
- 2 centres de stockage (dont l'un ne reçoit pas d'ordures ménagères),
- 20 déchetteries.

Concernant les 51 décharges recensées, 12 sont réhabilitées, 39 ne le sont pas.

La collecte sélective est en place sur l'ensemble du Pays. 10 structures y président (niveau : Communauté de communes).

- **Déchets industriels spéciaux : D.I.S.**

On dénombre sur le Pays de Cornouaille 12 établissements producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets :

Commune	Nombre d'établissements	Tonnage D.I.S. par an
CONCARNEAU	2	2 055 t/an
FOUESNANT	1	546 t/an
MEILARS	1	267 t/an
MELLAC	1	9 t/an
PLUGUFFAN	1	575 t/an
POULLAN SUR MER	1	685 t/an
QUIMPER	3	556 t/an
ROSPORDEN	2	168 t/an
TOTAL	12	4 861 t/an

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) les dispositifs de traitement des déchets sont diversifiés,
- (+) la collecte sélective est généralisée,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) la réhabilitation des décharges est insuffisamment avancée,
- (-) l'accroissement de la population en été constitue une contrainte pour l'adéquation des capacités de traitement aux volumes de déchets.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Renforcer la sélectivité de la collecte compte tenu du niveau atteint.
- ♦ Identifier les besoins en centre de stockage.
- ♦ Intensifier le processus de réhabilitation des décharges.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.

8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

On recense 14 structures d'éducation à l'environnement :

- 8 Maisons de la Nature et structures assimilables :
 - ♦ le moulin du Millier (BEUZEC CAP SIZUN),
 - ♦ l'abbaye St-Maurice (CLOHARS-CARNOËT),
 - ♦ le musée de la pêche (CONCARNEAU),
 - ♦ la maison des marais de Kerlennou (FOUESNANT),
 - ♦ la maison de la réserve du Cap Sizun (GOULIEN),
 - ♦ la maison du site de la Pointe du Raz (PLOGOFF),
 - ♦ la maison de la Baie d'Audierne (TRÉGUENNEC),
 - ♦ la maison du littoral à la pointe de Trévignon (TRÉGUNC),
- 6 centres ou structures offrant une initiation à l'environnement :
 - ♦ base littorale de nature (COMBRIT),
 - ♦ centre de découverte de MAHALON,
 - ♦ natur'au fil (MOËLAN SUR MER),
 - ♦ gapas (PLOUHINEC),
 - ♦ glad (PLOZÉVET),
 - ♦ rosquerno (PONT L'ABBÉ).

On recense également :

- 10 associations agréées pour la protection de la nature qui développent leur action sur le territoire du Pays :
 - ♦ association de défense et d'étude de l'environnement de COMBRIT- ILE TUDY,
 - ♦ comité de défense des sites de la FORÊT FOUESNANT,
 - ♦ association pour la protection de l'environnement et de la qualité de vie sur le territoire de la commune de NÉVEZ,
 - ♦ association de Quimper et ses environs pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
 - ♦ association de Concarneau pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
 - ♦ comité de défense des sites de MOËLLAN SUR MER,
 - ♦ Loctudy environnement,
 - ♦ association « agir ensemble » pour COMBRIT STE MARINE,
 - ♦ association pour la sauvegarde du Pays Fouesnantais,
 - ♦ association « Vivre dans les Monts d'Arrée ».
- 5 entreprises certifiées ISO 14001.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) l'implication citoyenne au niveau du littoral est forte, tant en termes d'éducation à l'environnement que du point de vue de l'activité associative,
- (-) cette implication citoyenne est beaucoup plus faible dans l'intérieur du Pays,
- (+) il existe un savoir-faire local sur le management environnemental.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Mettre en réseau les structures d'éducation à l'environnement.
- ♦ Susciter l'implication citoyenne dans l'intérieur du Pays.
- ♦ Valoriser le management environnemental des entreprises certifiées auprès des autres acteurs économiques.
- ♦ Elaborer une Charte pour l'environnement au niveau du territoire, moment privilégié de participation et de concertation, et opportunité pour fédérer les initiatives citoyennes.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
 - ♦ élaborer un plan de déplacements.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
 - ♦ poursuivre les opérations dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes.
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer,
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

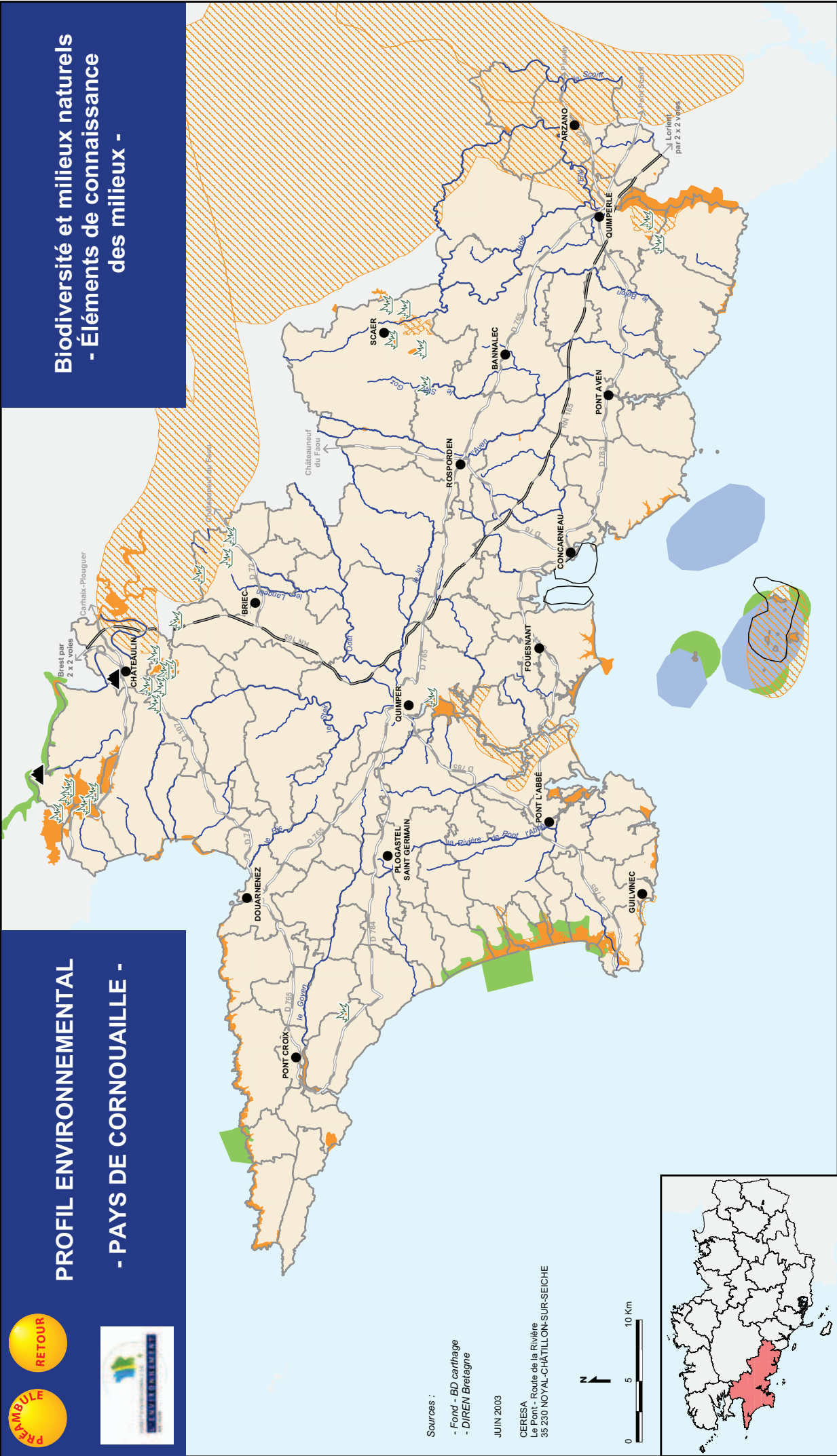
- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org .
- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.
- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.



PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE CORNOUAILLE -



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne
JUN 2003
CERESA
Le Parc - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2

- Site géologique remarquable
- Zone d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostère
- Tourbière

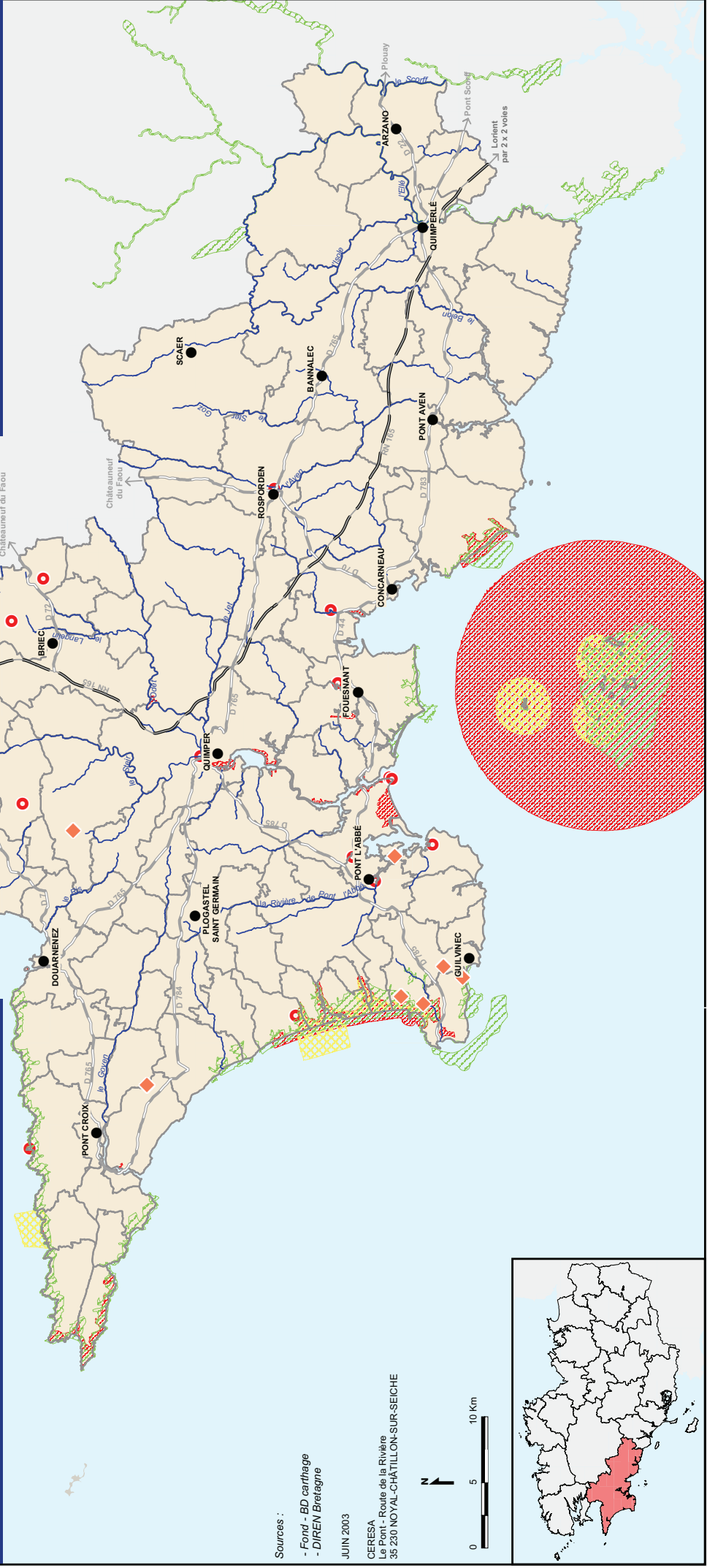
- Légende du fond de plan**
- Limite communale
 - Cours d'eau
 - Axe 2 x 2 voies
 - Autre route principale
 - Voie ferrée



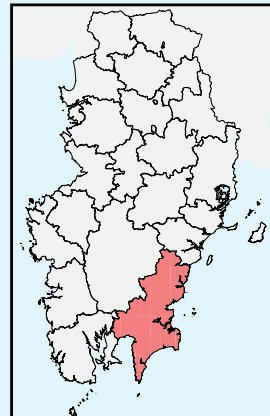
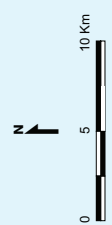
PROFIL ENVIRONNEMENTAL
- PAYS DE CORNOUAILLE -



Biodiversité et milieux naturels
- Éléments de protection et de
gestion des milieux -



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne
JUN 2003
CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

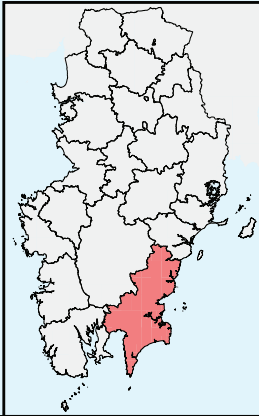
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

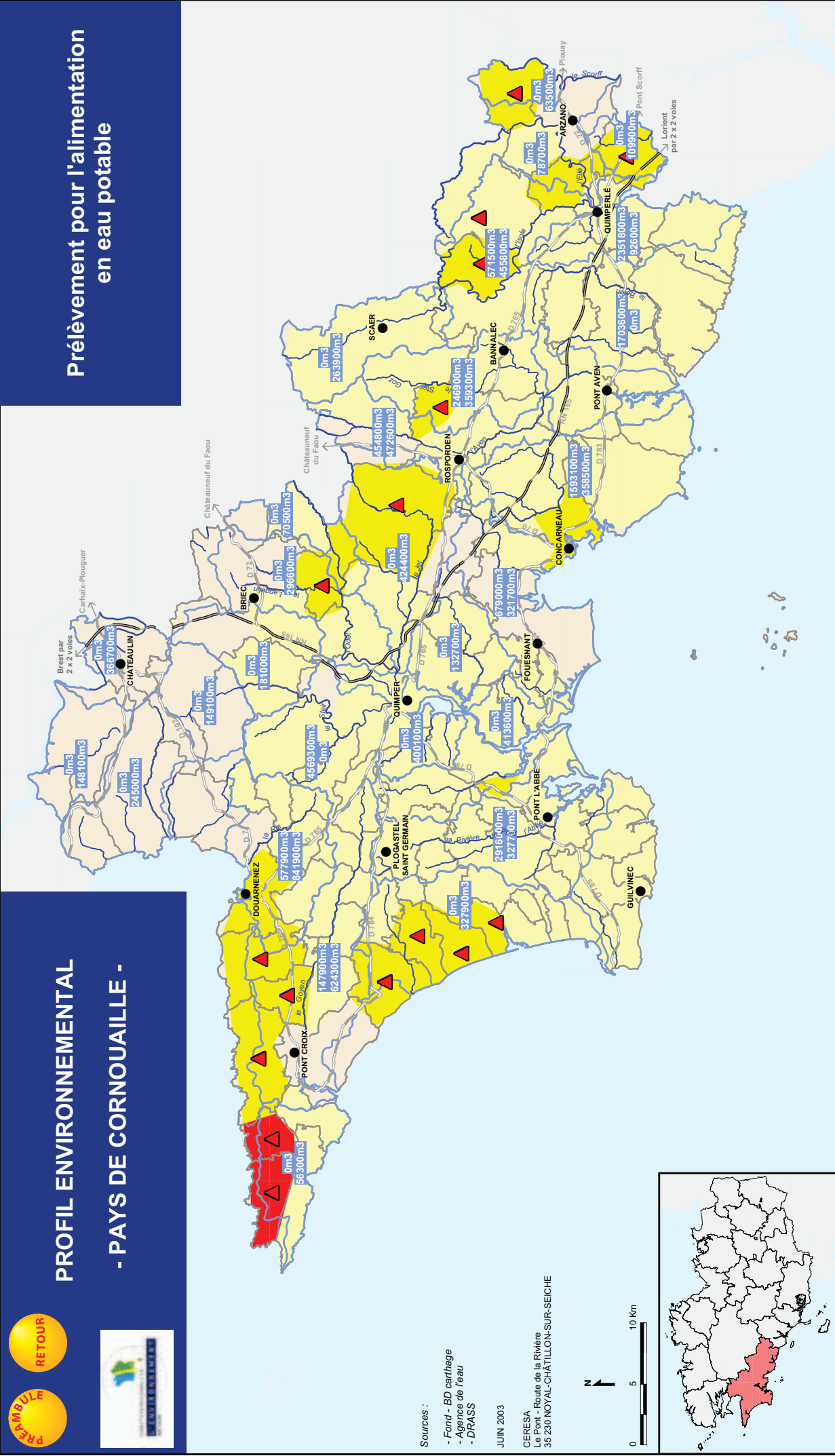


Voie ferrée

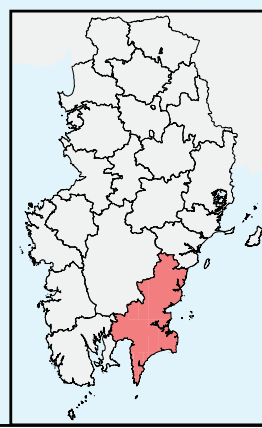


PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE CORNOUAILLE -

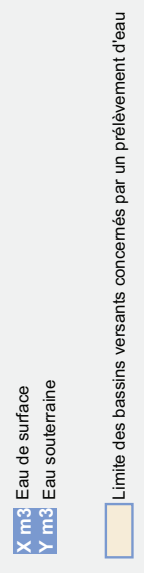
Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



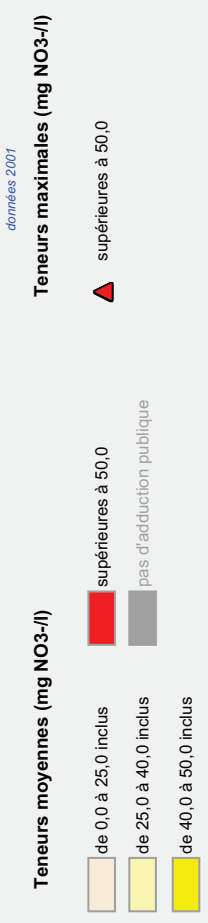
Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS
JUN 2003
CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS



QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES



Légende du fond de plan

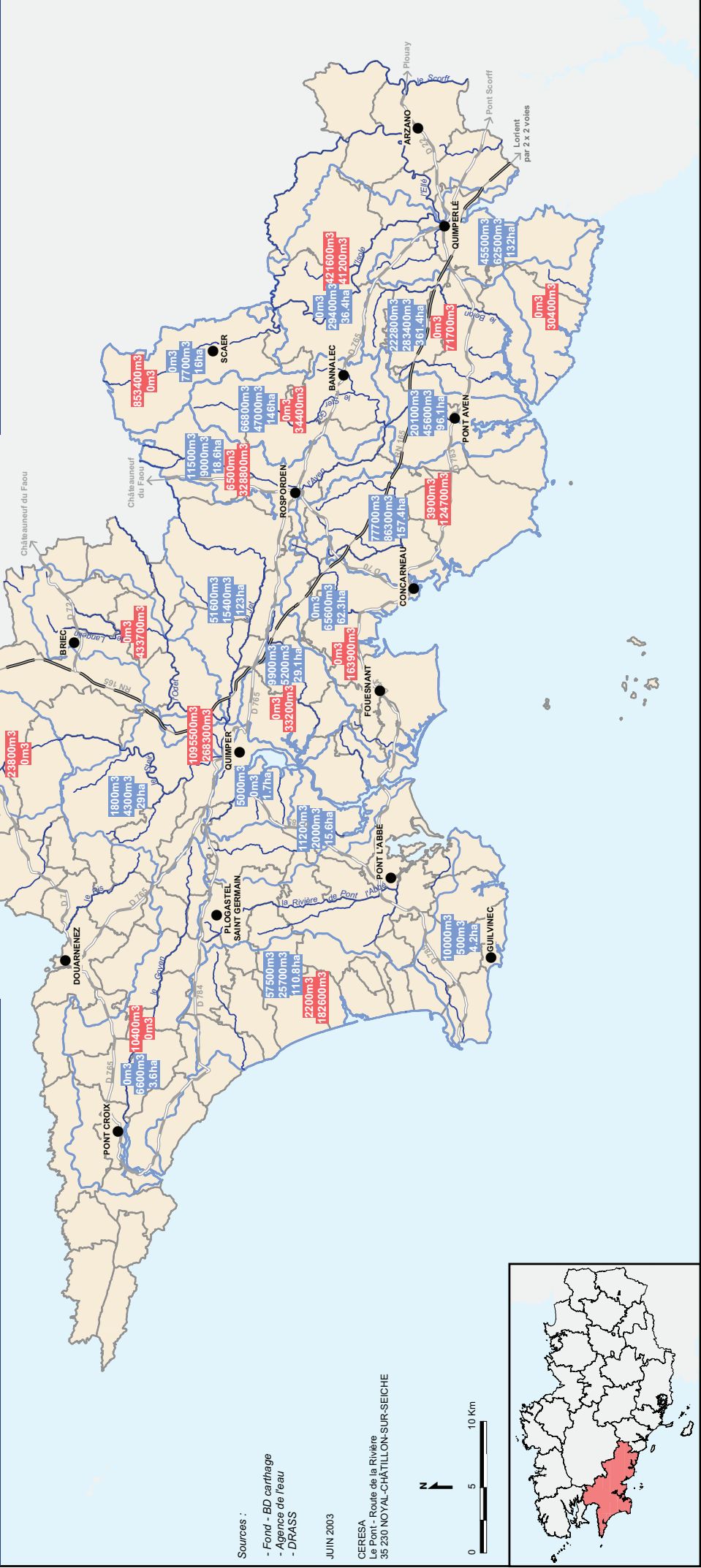




PROFIL ENVIRONNEMENTAL
- PAYS DE CORNOUAILLE -



Prélèvement d'eau pour
l'industrie et l'agriculture



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL
PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS
données 2001

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION
PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS
données 2000

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Légende du fond de plan

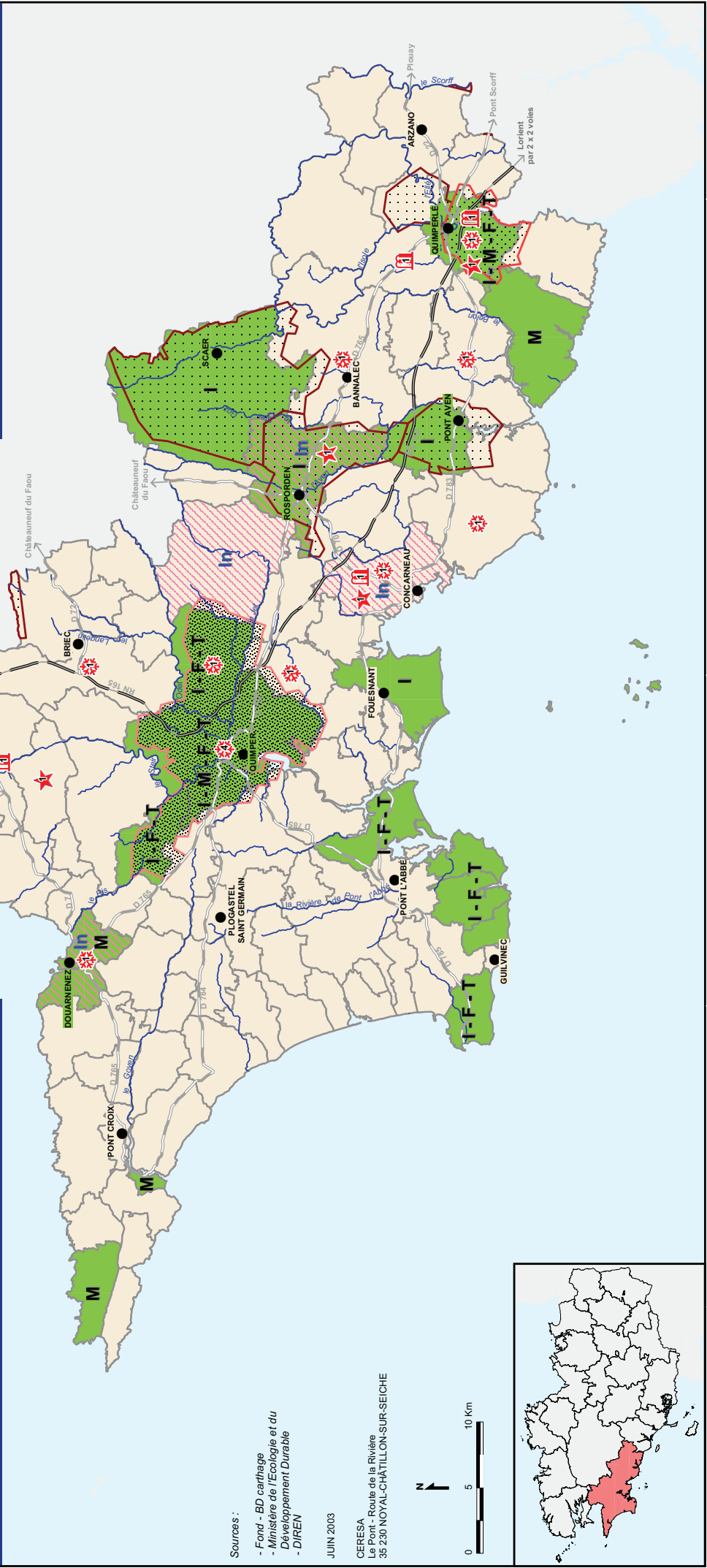
- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



PROFIL ENVIRONNEMENTAL
- PAYS DE CORNOUAILLE -



Risques naturels et
technologiques majeurs



Sources :
- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN
JUN 2003
CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

RISQUES NATURELS	RISQUES TECHNOLOGIQUES	ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)	ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II	Légende du fond de plan
I Commune soumise au risque inondation ou submersion marine	In Commune soumise au risque industriel	PPRI prescrit	★ Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)	Limite communale
M Commune soumise au risque mouvement de terrain	Tr Commune soumise au risque transport de matières dangereuses	PPRI approuvé	II PRÉSENCE D'UN SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998 Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)	Cours d'eau
F Commune soumise au risque feux de forêt	B Commune soumise au risque rupture de barrage	PPRI approuvé en cours de révision	PRÉSENCE D'INSTALLATIONS DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997 Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)	Axe 2 x 2 voies
T Commune soumise au risque tempête	D Commune soumise au risque rupture de digue	PPRI annulé - reprise de la procédure		Autre route principale
	N Commune soumise au risque nucléaire			Voie ferrée

PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE CORNOUAILLE -

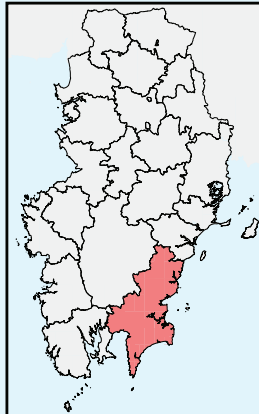


Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

JUN 2003

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires:
mai, juillet, août et octobre 2002

- Site touché une fois
- Site touché deux fois
- Site touché trois fois
- Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERNÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

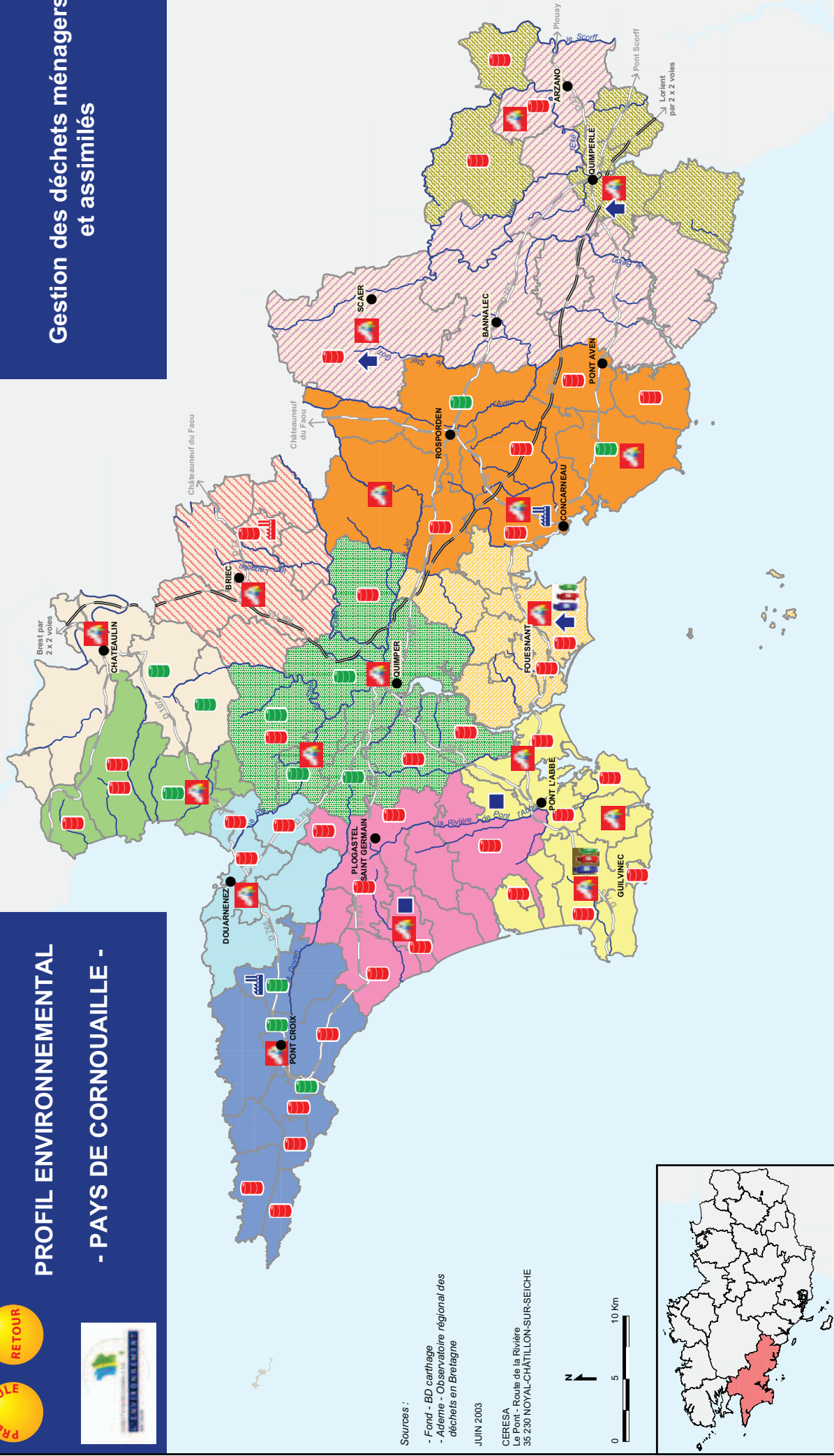
données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

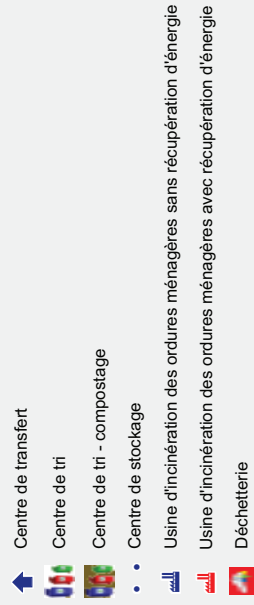
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

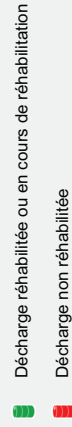
Altération des milieux par les nitrates



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

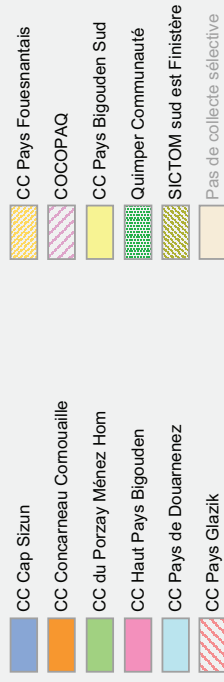


ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)



COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective



Légende du fond de plan

